



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 87234

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question du rayonnement de l'excellence culturelle française. L'Institut Montaigne, dans un rapport de février 2015, formule plusieurs propositions sur le sujet. L'une de ces propositions consiste à « investir dans la formation des auteurs français afin qu'ils exportent leurs talents en finançant grâce au FIA une partie de leur formation pour leur permettre d'écrire en anglais et de se former aux nouvelles méthodes d'écriture ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ces propositions.

Texte de la réponse

Dans le domaine du cinéma, l'excellence des auteurs français est reconnue internationalement, ce que l'on peut constater grâce aux bons chiffres d'exportation et aux succès de leurs films dans les festivals internationaux. Ce succès est en grande partie dû à l'excellence des formations et des écoles françaises et notamment de la Fémis (école publique sous tutelle du ministère de la culture et de la communication), du conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEA, association financée par le Centre national du cinéma et de l'image animée et une grande partie des professionnels de l'audiovisuel : TF1, France Télévisions, Canal +, ARTE France, la société des auteurs et compositeurs dramatiques, la société de producteurs de cinéma et de télévision), et un réseau de 25 écoles d'animation dont les élèves sont repérés internationalement avant même la fin de leurs études. Les échanges internationaux sont un point fort de la Fémis et ont contribué à assurer la réputation et le rayonnement de l'école. La Fémis dispose aujourd'hui ainsi d'accords d'échange avec 10 pays (Columbia University, Calarts aux Etats-Unis ; Universidad del Cine en Argentine ; Beijing Film Academy en Chine ; Tokyo University of the Arts au Japon ; Korean Academy of film Arts à Séoul ; Film and Television Institute of India à Pune ; Ecole cantonale d'Art de Lausanne en Suisse ; Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion en Belgique ; Gerasimov institute of cinematography en Russie ; Hochschule für Fernsehen und Film à Munich). En retour, la Fémis accueille des étudiants étrangers, ce qui est une grande richesse pour l'école. La France accusait cependant un retard au niveau de la fiction et de la série TV. Elle était en effet le seul pays européen où la fiction nationale n'était pas majoritaire en termes d'audience et où le retard se creusait depuis 20 ans avec la création américaine, voire mondiale, en termes de renouvellement des écritures, de production et d'attractivité. Les raisons étaient diverses mais un déficit de formation a clairement été pointé nécessitant la mise en place de nouvelles méthodes d'écriture. La Fémis a créé en 2013 un enseignement spécialisé sur la création de séries TV avec la mise en place d'un cursus d'un an. Monsieur Frank Pugliese, auteur dramatique et scénariste de séries américaines, en assure la direction associée. Les étudiants font un voyage d'étude à l'étranger (New York, Los Angeles en 2014). Le CEEA a également renforcé son enseignement sur la série TV et a par ailleurs mis en place des cours en anglais pour les élèves de 1ère année au 1er trimestre de la rentrée 2015, axé sur la lecture et la critique dramatique de scénarios en anglais. Le CEEA a également participé à la mise en place d'un stage de formation continue en anglais (Séries TV : la révolution narrative). Ces nouvelles méthodes de travail commencent à porter leurs fruits. Permettre aux auteurs de bénéficier de ces enseignements est indiscutablement un des moyens de renforcer le rayonnement de

l'excellence culturelle française.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87234

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6269

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10732